



### A retenir

**Flavescence dorée** : suivre l'arrêté préfectoral

**Oïdium** : à surveiller de très près

**Mildiou** : risque faible

**Ver de la grappe** : la 2<sup>ème</sup> génération débute

### SOMMAIRE

Stades phénologiques

Flavescence dorée

Oïdium

Mildiou

Ver de la grappe

Autres

Prévision météo

Liens utiles

**ANIMATEUR FILIERE** : CRVI

**Rédacteur** : G Salva

**Structures partenaires** :

CA2B, domaine Casabianca,  
domaine Comte Peraldi,  
domaine Montemagni, Clos  
Landry, Clos d'Orléa, Terra  
Vecchia, Clos Capitoro

**Directeur de publication** :

Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.cra-corse.fr/>

**Crédit photo** : CRVI de Corse



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

### • Stades phénologiques

La floraison se termine, à part quelques cas isolés pour des cépages tardifs.

Le stade dominant est la nouaison (stade J), et les parcelles les plus précoces montrent déjà des baies à taille « grain de plomb », voire « petit pois » (stade K).

L'avance de la végétation (une semaine à 10 jours sur le millésime antérieur) se maintient.



Photo 1 : stade J  
(nouaison)



Photo 2 : Stade grain de plomb

### Maladie due à un Organisme Nuisible Réglementé

#### • FLAVESCENCE DOREE

Un périmètre de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne est défini par arrêté préfectoral pour la Haute Corse.

[Accéder à l'arrêté](#)

[Voir l'aménagement de la lutte](#)

La vigilance particulière est donc nécessaire vis à vis de cet organisme nuisible réglementé.

**En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.**

- **Oïdium**

La vigne se trouve dans une période de forte sensibilité à l'oïdium.

Les symptômes sur feuilles sont en augmentation (sud de l'île, côte orientale).

Pas de repiquage sur grappe observé à ce jour dans le vignoble, excepté sur un TNT (témoin non traité) de Niellucciu à Aléria.

Le cépage Niellucciu semble sensible à l'oïdium.

Sur Vermentinu, dans la région de Tallone, un TNT montre 5% à 15% de feuilles atteintes.

Attention, à ne pas confondre avec les symptômes de mildiou !



Photos 3 et 4 : Symptôme d'oïdium face supérieure et face inférieure

**Evaluation du risque** : fort.

- **Mildiou**

Les symptômes sont certes en augmentation, comme prévu (cf. BSV n°4), mais de façon éparse et généralement sans gravité, excepté quelques situations extrêmes (bas-fonds notamment).

Ils concernent essentiellement les cépages Grenache et Niellucciu.

Dans la plupart des cas, les taches observées sont en train de sécher.

Les observations concernent surtout le sud-ouest et le nord de l'île (Ajaccio, Sartène, Patrimonio) ainsi que quelques parcelles de la côte orientale (Aleria, Ghisonaccia).

Quelques contaminations sur **grappes** de Grenache ont été notées à Bravone.

Un TNT sur Niellucciu à Aleria présente également un début de repiquage sur grappe (symptôme rot gris).



Photo 5 : symptôme "tache d'huile" sur face supérieure



Photo 6 : sporulation sur face inférieure



Photo 7 : Symptôme Rot gris

Fin mai, des épisodes pluvieux ont eu lieu en divers secteurs, de façon localisée (Balagne, Sud-ouest, côte orientale), provoquant des contaminations primaires ou des repiquages, dont les manifestations seront visibles la semaine prochaine.

**Evaluation du risque** : faible en tout secteur. Mais l'attention doit néanmoins rester de mise dans les zones ayant subi les orages de la fin mai, ainsi qu'en cas de rosées matinales, fréquentes actuellement.

- **Ver de la grappe**

Le vol de 2<sup>ème</sup> génération débute en secteur précoce.

2 captures d'Eudémis sont signalées à San Giuliano.

Les comptages de glomérules doivent être réalisés sans plus tarder pour établir un bilan des attaques de 1<sup>ère</sup> génération.

A ce jour, seules quelques attaques de faible intensité sont signalées (glomérules avec Eudémis et Cochylys) sur Niellucciu à Bravone et Aleria.

Les données de modélisation prévoient les premières pontes entre le 8 juin et le 15 juin.



Photo 8 : Eudémis dans son glomérule



Photo 9 : mise en place de piège sexuel

**Evaluation du risque** : faible

- **Autres**

- **Cicadelle verte**

De rares larves de cicadelles sont signalées sur la côte orientale (San Giuliano, Aleria).

→ Pour en savoir plus, cliquez sur le lien suivant : [fiche de reconnaissance au vignoble](#)

**Evaluation du risque** : faible

Les populations printanières ne provoquent en général pas de dégâts, les populations de cicadelles vertes sont à surveiller de près courant été sur les parcelles fortement touchées en 2013.

- **Acarien jaune**

Le niveau de population d'acariens jaunes est important sur des parcelles de Niellucciu à San Giuliano et Aleria, assorti de symptômes caractéristiques, malgré la présence de leurs prédateurs naturels (typhlodromes).

D'autres symptômes caractéristiques sont signalés sur Cabernet sauvignon et Chardonnay dans le secteur Aleria-Aghione.

**Evaluation du risque** : en général faible à cette époque de l'année. Ce sont les générations estivales qui sont susceptibles d'engendrer le plus de dégâts.

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Samedi 7 juin	Dimanche 8 juin	Lundi 9 juin	Mardi 10 juin	Mercredi 11 juin	jeudi 12 juin	Vendredi 13 juin
Haute Corse							
			Vent de Nord-Est		Léger vent d'Ouest		
Corse du Sud							
			Hausse des températures	Légère baisse des températures	Pas de changement		

Pour mardi 10, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5 ; pour mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13, il est de 3 sur 5.

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cités ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **Note Nationale Ambroisie** : L'ambroisie est susceptible d'être observée en Corse. Chaque année, quelques échappées ponctuelles de l'espèce sont signalées au Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) qui maintient une veille active au niveau régional sur les espèces invasives. En cas de présence effective de l'espèce, les plants sont immédiatement détruits par le CBNC qui maintient alors une surveillance de la zone durant les années suivantes.  
La dernière observation de l'espèce remonte au printemps dernier et la totalité des individus a été arraché. Si vous possédez des informations sur la présence avérée de l'espèce, contacter Y. Petit au CBNC au 04 95 34 55 64 - [petit@oec.fr](mailto:petit@oec.fr).
- Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*, pathogène responsable de la maladie de Pierce. En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, cliquez sur le lien suivant :

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.